SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1833 **22 septembre 2009**

SOMMAIRE

A1 Investment S.à r.l. 87957
Adriel S.à r.l. 87965
Albergo S.à r.l. 87959
Alterio S.à r.l. 87971
AOL Europe S.à.r.l. 87963
Artelux S.A. 87956
Audaxis S.A. 87953
Avalon Luxembourg S.A. 87953
B1 Investment S.à r.l. 87957
Bagi Holding S.A. 87979
Betafence Luxembourg 87957
Blue Sky Holding 1 S.à r.l. 87958
Blue Sky Holding 2 S.à r.l. 87958
B.P.I.I. S.A. 87980
Canyon Capital Finance S.à.r.l. 87984
Cearco S.A. 87962
CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l. 87954
Citco C&T (Luxembourg) S.A. 87956
Compagnie Européenne Immobilière d'Investissement S.A. 87977
DLJ Mojito Luxco 1 87979
Eikon Invest IV Holding S.A. 87978
El-Maxi S.A. 87954
Epinay S.A. 87961
Epsilon Investments S.A. 87964
Fondation Hëllef fir d'Natur 87980
Hocap S.A. 87964
INNCONA S.àr.l. & Cie. Cinq cent soixante-dix-huitième (578.) S.e.c.s. 87977
Intensum Luxembourg S. à r.l. 87952
Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A. 87979
Luxemburger Glaswelt G.m.b.H. 87954
Master Holding S.A. 87952
M-Wind S.à r.l. 87956
Nord-Immo S.à.r.l. 87963
Protection Invest 87962
Protex Finance S.A. 87959
Ravago Production S.A. 87959
Ravago S.A. 87960
Rent & Drive S.à r.l. 87964
RIL II Whitelands S.à r.l. 87978
Saint Benoit S.A. 87958
Scribe Invest S.A. 87963
Steria PSF Luxembourg S.A. 87952
Steria PSF Luxembourg S.A. 87953
TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 9. Investition S.e.c.s. 87977
TEMTEX S. A. & Cie. Thomas Bernsen Leasing S.e.c.s. 87962
VALARTIS FUNDS (Lux. I) 87976
Vendem S.à r.l. 87954
Willow River Company S.A. 87938
ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ... 87984

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Willow River Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

—

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of the month of August.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Willow River Company S.A. (the "Company"), having its registered office at 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, migrated from Panama by deed of Me Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 16 June 2008, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 140 301, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1958 of 11 August 2008. The articles of association of the Company have been last amended by deed of Me Henri Hellinckx dated 24 March 2009, published in the Mémorial number 878 of 24 April 2009.

The meeting was presided by Mr Antoine DAUREL, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer Mrs Valérie BIDOUL, avocat, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shares being all in registered form, the present extraordinary general meeting has been convened by convening notices send by registered mail to the shareholders on August 6, 2009.

II. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list that out of the sixty-four million three hundred and forty-four thousand one hundred (64,344,100) ordinary shares and eight million (8,000,000) series A preference shares in issue in the Company, 64,310,320 (sixty-four million three hundred and ten thousand three hundred and twenty) ordinary shares and eight million (8,000,000) series A preference shares of the Company are duly represented at the present general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") so that shareholders representing at least half of the issued share capital of the Company are present or represented at the Meeting and declare having had full knowledge of the agenda.

IV.- It appears from the above that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V.- The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company to seven hundred and twenty-three thousand four hundred and forty-one United States Dollars (USD 723,441) and the authorised un-issued share capital of the Company to one hundred and twenty-five thousand five hundred and twenty-five United States Dollars forty-six cents (USD 125,525.46) by:

a. reducing the nominal value of the issued ordinary shares of the Company from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States cent (USD 0.01) each and allocating to the non-distributable share premium account an amount of six United States Dollars cents (USD 0.06) per share, being in the aggregate three million eight hundred and sixty thousand six hundred and forty-six United States Dollars (USD 3,860,646) out of the share capital account;

b. reducing the nominal value of the series A preference shares (the "Series A Preference Shares") of the Company from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States cent (USD 0.01) each and allocating to the non-distributable share premium account an amount of six United States Dollars cents (USD 0.06) per Series A Preference Share, being in the aggregate an amount of four hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 480,000) out of the share capital account;

c. reducing the nominal value of the ordinary shares of the Company composing the authorised un-issued share capital from a nominal value of seven United States cents (USD 0.07) each to one United States cent (USD 0.01) each; and

d. reducing the nominal value of the series A preference shares of the Company composing the authorised un-issued share capital from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States cent (USD 0.01) each.

B. Increase of the issued share capital of the Company by the issue of eighty-two million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (82,590,399) new Series A Preference Shares with a nominal value of USD 0.01 each for an aggregate subscription price of five million United States Dollars (USD 5,000,000), by acceptance of a contribution in cash to the Company of an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) (the "Contribution in Cash"); subscription for and full payment of all the new eighty-two million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (82,590,399) Series A Preference Shares against the Contribution in Cash; allocation of an amount of eight hundred and twenty-five thousand nine hundred and three United States Dollars ninety-nine cents (USD 825,903.99) to the share capital account of the Company, the remaining balance of four million one hundred and seventy-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

four thousand ninety-six United States Dollars one cent (USD 4,174,096.01), being the difference between the value of the Contribution in Cash and the nominal value of the new Series A Preference Shares, being allocated to the distributable share premium account of the Company.

C. Conversion of one million three hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty-seven (1,371,467) ordinary shares of the Company held by Craig Capital Inc. and one million three hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty-seven (1,371,467) ordinary shares of the Company held by Mr. Massimo Ferragamo into Series A Preference Shares of the Company.

D. Consequential amendments of articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company to read as follows:

a. Art. 5.1. "The issued corporate capital is set at one million five hundred and forty-nine thousand three hundred and forty-four United States Dollars ninety-nine cents (USD 1,549,344.99.-), represented by sixty-one million six hundred and one thousand one hundred and sixty-six (61,601,166) ordinary shares, each with a nominal value of USD 0.01 and ninety-three million three hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-three (93,333,333) series A preference shares (the "Series A Preference Shares") of a nominal value of USD 0.01 each; the ordinary shares and Series A Preference Shares being fully paid up."

b. Art. 5.2. First paragraph. "The authorised, un-issued capital of the corporation is set at one hundred and twenty-five thousand five hundred and twenty-five United States Dollars forty-six cents (USD 125,525.46) represented by twelve million four hundred forty thousand and forty-six (12,440,046) ordinary shares, each with a nominal value of USD 0.01 and one hundred twelve thousand five hundred (112,500) series A preference shares of a nominal value of USD 0.01 each.

The authorisation to issue ordinary shares and series A preference shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion/limitation of any preemptive subscription rights and is valid for a period starting on September 19, 2008 (or on March 24, 2009 in respect of series A preference shares) and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on September 19, 2008 (or on March 24, 2009 in respect of series A preference shares) in the Memorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association.

Subject to the provisions of Art. 9.4 below, the board of directors, or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital in one or several successive tranches at such times and on such terms and conditions (including, but not limited to, the issue price, the existence and amount of a share premium, the form of payment (in cash or in kind)) as the board of directors or its delegate(s) shall resolve. In case of an issue resulting from a conversion of Series A Preference Shares the rules set out in theses articles of associations shall apply."

E. Amendment to articles 4, 7.1, 8.2, 9.1 9.2, 9.4, 11.4 and 16, together with the definitions of Exempted Securities, Series A Directors and Series A Original Issue Price in Title XII of the articles of association of the Company so as to read as follows:

a. Art. 4. "The object of the corporation is the holding of participations, in any form, including in press and public media related companies, in Luxembourg, Switzerland and in other countries (including for the avoidance of doubt, Goal.com S.A.), and the management, control and fostering of such participations.

The corporation may notably acquire by way of contribution, subscription, option, purchase, and in any other manner, securities of any kind and dispose of such securities by way of sale, transfer, exchange, or otherwise.

The corporation may acquire and foster any patent and licence and rights related thereto or which can complete them.

The corporation may participate borrow in any form and render the corporations in which it holds interests, directly or indirectly, any assistance (inclusive upstream and cross-stream), whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may carry out any other financial, industrial or commercial activity directly or indirectly connected with its object. It may also conduct any real estate transactions.

In addition to the foregoing objects, the corporation may involve itself with all press related work, including editorial news and current events reporting relating to football and sporting activities on a global basis, including for the avoidance of doubt, France and all EU member states."

b. Art. 7.1. "Upon either (a) the closing of the sale of shares of ordinary shares to the public at a price of at least USD 3.00 per share (subject to appropriate adjustment in the event of any stock dividend, stock split, combination or other similar recapitalization with respect to the ordinary shares), in a firm-commitment underwritten public offering on a major stock exchange in the United States or Europe pursuant to an effective registration statement under the relevant Laws, as amended, in which (i) the proceeds to the corporation, net of the underwriting discount and commissions, exceed USD 50,000,000, (ii) the ordinary shares held or sold by the shareholders who also hold Series A Preference Shares, have a value equal to or in excess of four (4) times their initial investment and (iii) the corporation's ordinary shares are listed or quoted on one of the major United States or European exchanges (an "Initial Public Offering" or "IPO") or (b) the date and time, or the occurrence of an event, specified by vote at a duly convened extraordinary meeting or written consent

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

of the holders of at least a majority of the then outstanding shares of Series A Preference Shares (the time of such closing or the date and time specified or the time of the event specified in such vote or written consent is referred to herein as the "Mandatory Conversion Time"), then (i) all outstanding Series A Preference Shares shall automatically convert into ordinary shares, at the then effective conversion rate determined pursuant to Title III, and (ii) the holders of Series A Preference Shares shall have the right promptly to receive declared but unpaid Accruing Dividends, provided that such payment of Accruing Dividends may be made, at the sole election of the corporation's board of directors, either (A) as a Cash Accruing Dividend Payment or (B) in such number of ordinary shares of the corporation equal to the quotient obtained by dividing such declared but unpaid Accruing Dividends by the Series A Conversion Price. Following conversion at the Mandatory Conversion Time, no such Series A Preference Shares may be issued or reissued by the corporation."

c. Art. 8.2. "Series A Preference Shares shall be redeemed by the corporation out of funds lawfully available therefore at a price equal to the Series A Original Issue Price per share, plus an amount equal to the portion of the Redemption Dividend which has accrued but remains unpaid thereon (the "Redemption Price"), within 180 days after receipt by the corporation at any time on or after September 19, 2013, or August 14, 2014 in relation to the Series A Preference Shares issued on August 14, 2009, from the holders of at least a majority of the then outstanding Series A Preference Shares, of written notice requesting redemption of some or all of the Series A Preference Shares (the "Redemption Notice"). The date of such redemption shall be referred to as the "Redemption Date". On the Redemption Date, the corporation shall redeem all of the outstanding Series A Preference Shares. If the corporation does not have sufficient funds legally available to redeem on the Redemption Date all Series A Preference Shares, the corporation shall redeem a pro rata portion of each holder's Series A Preference Shares out of funds legally available therefor, based on the respective amounts which would otherwise be payable in respect of the shares to be redeemed if the legally available funds were sufficient to redeem all such shares, and shall redeem the remaining Series A Preference Shares requested to be redeemed as soon as practicable after the corporation has funds legally available therefor."

d. Art. 9.1. "Subject to the provisions of this Title VI, the corporation is managed by a board of directors composed of at least three and up to six members (at least two of whom shall be Series A Directors (as defined below)), who may either be shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which, subject to the qualifications below, may at any time remove them. The number of directors, the way they are elected, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders, subject to the provisions of these articles of association."

e. Art. 9.2. "The following principles shall apply with respect to appointment of directors of the corporation:

(i) So long as there are Series A Preference Shares in issue, two (2) directors shall be elected from a list of three (3) candidates to be proposed by the holders of a majority of the Series A Preference Shares of the corporation (the "Series A Directors"); and

(ii) Without prejudice to (i) above, the balance of directors shall be elected from a list of candidates to be proposed by the holders of ordinary shares of the corporation and be subject to the approval of the Series A Directors, which approval shall not be unreasonably withheld.

In the event of any removal of a director from the board of directors, the shareholder or shareholders that nominated such director shall promptly present to the other shareholders a list in accordance with Article 9.2, from which the shareholders shall appoint a replacement director to join the board of directors, provided that such shareholder or shareholders are still entitled to nominate such director in accordance with Article 9.2."

f. Art. 9.4. "Except as otherwise set forth here below, decisions shall be taken by a majority vote of the board of directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the above, decisions of the board of directors in relation to the following matters shall require the consent of both of the Series A Directors:

- purchase or redeem (or permit any subsidiary to purchase or redeem) shares of capital stock of the Corporation other than (i) redemptions of the Series A Preference Shares as expressly authorized herein, and (ii) repurchases of stock from former employees, officers, directors, consultants or other persons who performed services for the corporation or any subsidiary in connection with the cessation of such employment or service at the lower of the original purchase price or the then-current fair market value thereof;

- pay, declare any interim dividend, propose any annual dividend or make any distribution on, any shares of capital stock of the corporation other than dividends (including any Cash Accruing Dividend Payments) or distributions on the Series A Preference Shares as expressly authorized herein;

- create or authorize the creation of, or issue, or authorize the issuance of any debt security, if the aggregate indebtedness of the corporation and its subsidiaries for borrowed money following such action would exceed USD 500,000 other than trade payables, equipment leases or bank lines of credit;

- issue any ordinary shares for any reason other than in respect of the following: (i) the exercise of options granted under the corporations option plan; (ii) the conversion of any Series A Preference Shares to ordinary shares; and (iii) in relation to an initial public offering of the corporation on one or more EU regulated exchange(s) and/or the NYSE, NASDAQ or the American Stock Exchange;

- create, or hold capital stock in, any subsidiary that is not wholly owned (either directly or through one or more other subsidiaries) by the corporation, or Transfer any capital stock of any direct or indirect subsidiary of the corporation,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

or permit any direct or indirect subsidiary to Transfer (in a single transaction or series of related transactions) of all or substantially all of the assets of such subsidiary;

- effect any related party transaction with a value in excess of USD 1,000,000;

- effect any material acquisition of another corporation or entity, whether by merger, consolidation, stock purchase or otherwise;

- effect any material change or modification in any accounting or tax practice or procedure of the corporation or any of its subsidiaries or any change in the auditors for the corporation and/or its subsidiaries;

- enter into any material contract or transaction or amend or waive any material term or right in any such material contract or transaction (for the avoidance of doubt, a material contract or transaction for purposes of this Art. 9.4 shall consist of transactions in excess of USD 1,000,000, agreements containing exclusive rights, most favored nation provisions or other non-ordinary course transactions involving intellectual property rights, or dispositions of intellectual property, real estate or other material assets of the corporation or any of its subsidiaries);

- amend, alter or repeal any material term of any bonus or profit sharing scheme or any employee option or share participation schemes;

- amend, alter or repeal any material provision of the articles of association, or any other constitutional document having similar effect, of any subsidiary of the corporation; or

- effect any material change or modification in any accounting or tax practice or procedure of the corporation or any of its subsidiaries or any change in the auditors for the corporation and/or its subsidiaries."

g. Art. 11.4. "Notwithstanding Article 11.2 above, any shareholder resolution pertaining to the following matters shall further require the affirmative vote of a majority of the holders of Series A Preference Shares:

- liquidate, dissolve or wind-up the business and affairs of the corporation, effect any Deemed Liquidation Event, or consent to any of the foregoing;

- amend, alter or repeal any material provision of the articles of association, or any other constitutional document having similar effect, of the corporation;

- create, or authorize the creation of, or issue or obligate itself to issue shares of, any additional class or series of shares or increase the authorized number of Series A Preference Shares or increase the authorized number of shares of any additional class or series of capital stock;

- issue any ordinary shares for any reason other than in respect of the following: (i) the exercise of options granted under the corporations option plan; (ii) the conversion of any Series A Preference Shares to ordinary shares; and (iii) in relation to an initial public offering of the corporation on one or more EU regulated exchange(s) and/or the NYSE, NASDAQ or the American Stock Exchange;

- repurchase the corporation's shares;

- decision to reclassify, alter or amend the terms of any existing security of the corporation;

- pay or declare any dividend or make any distribution on, any shares of capital stock of the corporation other than (i) dividends or distributions on the Series A Preference Shares as expressly authorized herein (including any Cash Accruing Dividend Payment), and (ii) dividends or other distributions payable on the ordinary shares solely in the form of additional ordinary shares;

- decision in respect of any material acquisition;

- authorize the creation of, or issue, or authorize the issuance of any debt security, if the aggregate indebtedness of the corporation and its subsidiaries for borrowed money following such action would exceed USD 500,000 other than trade payables, equipment leases or bank lines of credit and unless such debt security has received the prior approval of the board of directors, including the approval of the Series A Directors;

- enter into any transaction greater than USD 1,000,000 between the corporation and any non-wholly-owned subsidiary or any other related party;

- increase or decrease the authorized number of directors constituting the board of directors;

- make material changes to accounting policies or any appointing or removing auditors;

- enter into any material contract or transaction or amending/waiving any material term or right in any such material contract or transaction (such as transactions in excess of USD 1,000,000, agreements containing exclusive rights, most favored nation provisions or other non-ordinary course transactions involving intellectual property rights, or dispositions of intellectual property, real estate or other material assets);

- material changes in the terms of any bonus or profit sharing scheme or any employee option or share participation schemes, including any employee incentive equity pool; or

- where the shareholders' consent is required, effect any material change or modification in any accounting or tax practice or procedure of the corporation or any change in the auditors for the corporation."

h. Art. 16. "In the event of any voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding up of the corporation or a Deemed Liquidation Event, after the payment of all preferential amounts required to be paid to the holders of Series A Preference Shares pursuant to Article 15 above, the remaining assets of the corporation available for distribution to its

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

shareholders shall be distributed among the holders of the Series A Preference Shares and ordinary shares, pro rata based on the number of shares held by each such holder, treating for this purpose all such securities as if they had been converted to ordinary shares pursuant to the terms of the articles of association immediately prior to such dissolution, liquidation, winding up of the corporation or a Deemed Liquidation Event."

i. Exempted Securities means any and all of the following:

(i) ordinary shares issued upon conversion of any Convertible Securities or exercise of Options outstanding as of the Series A Original Issue Date;

(ii) ordinary shares, Options or Convertible Securities issued as a dividend or distribution on Series A Preference Shares;

(iii) ordinary shares, Options or Convertible Securities issued by reason of a dividend, stock split, split-up or other distribution on ordinary shares that is covered by Article 6.13, Article 6.14, Article 6.15 or Article 6.16;

(iv) ordinary shares or Options issued to employees or directors of, or consultants or advisors to, the corporation or any of its subsidiaries pursuant to a plan, agreement or arrangement approved by the board of directors of the corporation, including the Series A Director or the liquidator(s) as the case may be; or ordinary shares or Convertible Securities actually issued upon the exercise of Options or ordinary shares actually issued upon the conversion or exchange of Convertible Securities, in each case provided such issuance is pursuant to the terms of such Option or Convertible Security; or

(v) ordinary shares, Options or Convertible Securities issued to banks, equipment lessors or other financial institutions, or to real property lessors, pursuant to a debt financing, equipment leasing or real property leasing transaction approved by the board of directors of the corporation, including the Series A Directors; or

(vi) ordinary shares, Options or Convertible Securities issued with the approval of the board of directors of the corporation, including the Series A Directors.

j. Series A Directors has the meaning ascribed to it in Article 9.2.

k. Series A Original Issue Price means USD1.00 per share, or such other price which has been paid in respect of any further issuance of Series A Preference Shares, subject to appropriate adjustment in the event of any stock dividend, stock split, combination, or other similar recapitalization with respect to the Series A Preference Shares.

F. Acknowledgement of the resignation of Mr. Patrick Meunier and Mrs Anna De Meis as directors of the Company with effect on 14 August 2009, and to the extent permitted by law, to grant them discharge (quitus) for the execution of their mandate, and appointment of:

a. Mr. Charles S. Craig, born on 9 July 1950, in Minneapolis, Minnesota, United States, partner, professionally residing at 127 Pecksland Road, Greenwich CT 06830, United States, proposed by the holders of Series A Preference Shares,

b. Mr. Felda Hardymon, born on 21 October 1947, in Columbus, Ohio, United States, partner, professionally residing at 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, United States, proposed by the holders of Series A Preference Shares,

c. Mr. Ron Elwell, born on 9 May 1960, in Baltimore, Maryland, United States, chief operating officer, professionally residing at 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, United States,

d. Mr. Gian Luigi Longinotti-Buitoni, born on 19 January 1959, in Roma, Italy, chief executive officer, professionally residing at 5 Kassel Court, Mamaroneck NY 10543, United States,

as new directors of the Company effective 14 August 2009.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company to seven hundred and twenty-three thousand four hundred and forty-one United States Dollars (USD 723,441) and the authorised un-issued share capital of the Company to one hundred and twenty-five thousand five hundred and twenty-five United States Dollars forty-six cents (USD 125,525.46) by:

a. reducing the nominal value of the issued ordinary shares of the Company from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States Dollars cent (USD 0.01) each and allocating to the non-distributable share premium account an amount of six United States Dollars cents (USD 0.06) per share, being in the aggregate three million eight hundred and sixty thousand six hundred and forty-six United States Dollars (USD 3,860,646) out of the share capital account;

b. reducing the nominal value of the series A preference shares (the "Series A Preference Shares") of the Company from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States Dollars cent (USD 0.01) each and allocating to the non-distributable share premium account an amount of six United States Dollars cents (USD 0.06) per Series A Preference Share, being in the aggregate an amount of four hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 480,000) out of the share capital account;

c. reducing the nominal value of the ordinary shares of the Company composing the authorised un-issued share capital from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States Dollars cent (USD 0.01) each; and

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

d. reducing the nominal value of the series A preference shares of the Company composing the authorised un-issued share capital from a nominal value of seven United States Dollars cents (USD 0.07) each to one United States Dollars cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by the issue of eighty-two million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (82,590,399) new Series A Preference Shares with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each for an aggregate subscription price of five million United States Dollars (USD 5,000,000), by acceptance of a contribution in cash to the Company of an amount of five million United States Dollars (USD 5,000,000) (the "Contribution in Cash").

The Meeting resolved to approve the subscription for and full payment of all the new eighty-two million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (82,590,399) Series A Preference Shares against the Contribution in Cash in the proportions as set out in the table below.

Shareholder	Number of Series A Preference Shares subscribed	Payment (USD)
Craig Capital Inc.	8,628,533	1,000,000
Mr Massimo Ferragamo	6,628,533	700,000
Mr Frederic Fekkai	2,000,000	300,000
RSM Trust	3,333,333	500,000
Bessemer Venture Partners enforta Cooperatief U.A	62,000,000	2,500,000
Total	82,590,399	5,000,000

All the subscribers are here represented by Mr Antoine DAUREL, prenamed, by virtue of proxies hereto attached.

Evidence of the above contributions in cash, together representing the Contribution in Cash, has been given to the undersigned notary.

The existing shareholders of the Company hereby waived their preferential right on the subscription for the eighty-two million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (82,590,399) Series A Preference Shares issued by the Company against the Contribution in Cash.

The Meeting resolved to allocate an amount of eight hundred and twenty-five thousand nine hundred and three United States Dollars ninety-nine cents (USD 825,903.99) to the share capital account of the Company, the remaining balance of four million one hundred and seventy-four thousand ninety-six United States Dollars one cent (USD 4,174,096.01), being the difference between the value of the Contribution in Cash and the nominal value of the new Series A Preference Shares, being allocated to the distributable share premium account of the Company, in the proportions as set out in the table below.

Shareholder	Amount allocated to the share capital account	Amount allocated to the share capital account	Total contribution
Craig Capital Inc.	86,285.33	913,714.67	1,000,000
Mr. Massimo Ferragamo	66,285.33	633,714.67	700,000
Mr. Frederic Fekkai	20.000	280,000	300,000
RSM Trust	33,333.33	466,666.67	500,000
Bessemer Venture Partners Enforta Cooperatief U.A	620,000	1,880,000	2,500,000
Total	825,903.99	4,174,096.01	5,000,000

Following the above resolutions, the chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented together with the updated number of shares held are shown on a second attendance list, signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This second list, together with the first list, will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

It appears from the second attendance list that out of the sixty-four million three hundred and forty-four thousand one hundred (64,344,100) ordinary shares and ninety million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (90,590,399) series A preference shares in issue in the Company, 64,310,320 (sixty-four million three hundred and ten thousand three hundred and twenty) ordinary shares and ninety million five hundred and ninety thousand three hundred and ninety-nine (90,590,399) series A preference shares of the Company are duly represented at the Meeting so that shareholders representing at least half of the issued share capital of the Company are present or represented at the Meeting and declare having had full knowledge of the next items of the agenda.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Third resolution

The Meeting resolved to convert one million three hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty-seven (1,371,467) ordinary shares of the Company held by Craig Capital Inc. and one million three hundred and seventy-one thousand four hundred and sixty-seven (1,371,467) ordinary shares of the Company held by Mr Massimo Ferragamo into two million seven hundred and forty-two thousand nine hundred and thirty-four (2,742,934) new Series A Preference Shares of the Company, on a one new Series A Preference Share per one ordinary share basis.

For the avoidance of doubt, Craig Capital Inc. and Mr Massimo Ferragamo hereby approved such conversion of ordinary shares into new Series A Preference shares at the above ratio.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolved to amend articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company to read as set out in item D. of the agenda.

Fifth resolution

The Meeting further resolved to amend articles 4, 7.1, 8.2, 9.1, 9.2, 9.4, 11.4 and 16, together with the definitions of Exempted Securities, Series A Directors and Series A Original Issue Price in Title XII of the articles of association of the Company so as to read as set out in item E. of the agenda.

Sixth resolution

The Meeting resolved to acknowledge the resignation of Mr Patrick Meunier and Mrs Anna De Meis as directors of the Company with effect on 14 August 2009, and to the extent permitted by law, to grant them discharge (quitus) for the execution of their mandate, and to appoint:

a. Mr Charles S. Craig, born on 9 July 1950, in Minneapolis, Minnesota, United States, partner, professionally residing at 127 Pecksland Road, Greenwich CT 06830, United States, proposed by the holders of Series A Preference Shares,

b. Mr Felda Hardymon, born on 21 October 1947, in Columbus, Ohio, United States, partner, professionally residing at 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, United States, proposed by the holders of Series A Preference Shares,

c. Mr Ron Elwell, born on 9 May 1960, in Baltimore, Maryland, United States, chief operating officer, professionally residing at 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, United States,

d. Mr Gian Luigi Longinotti-Buitoni, born on 19 January 1959, in Roma, Italy, chief executive officer, professionally residing at 5 Kassel Court, Mamaroneck NY 10543, United States,

as new directors of the Company effective 14 August 2009, for a period of six years expiring on the date of the annual general meeting of the Company approving the annual accounts for 2014.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at EUR 5,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentionned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ce dernier restant dépositaire des présentes minutes,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Willow River Company S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 16, rue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, transférée du Panama par acte notarié de Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) en date du 16 juin 2008, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.301, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1958 du 11 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial numéro 878 du 24 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Antoine DAUREL, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Valérie BIDOUL, avocat,.demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

I. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis envoyés aux actionnaires en date du 6 août 2009.

II. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant.

Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

III. Il appert de ladite liste de présence que soixante-quatre millions trois cent dix mille trois cent vingt (64.310.320) actions ordinaires émises de la Société, sur les soixante-quatre millions trois cent quarante-quatre mille cent (64.344.100) actions ordinaires et huit millions (8.000.000) d'actions privilégiées de la Série A sur les huit millions (8.000.000) d'actions privilégiées de la Série A sont dûment représentées à la présente assemblée générale des actionnaires de la Société ("l'Assemblée") de sorte que des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée et déclarent avoir pris pleinement connaissance de l'ordre du jour.

IV. Il ressort de ce qui précède que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. Les points sur lesquels des résolutions seront prises sont les suivants:

A. Diminution du capital social de la Société à sept cent vingt-trois mille quatre cent quarante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 723.441) et du capital autorisé non-émis de la Société à cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique quarante-six centimes (USD 125.525,46) par:

a) Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et attribution au compte de prime d'émission non-distribuable d'un montant de six centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,06) par action, prélevé du compte de capital social, représentant un montant total de trois millions huit cent soixante six cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.860.646);

b) Réduction de la valeur nominale des actions privilégiées de la série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") de la Société d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et attribution au compte de prime d'émission non-distribuable d'un montant de six centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,06) par Action Privilégiée de la Série A, prélevé du compte de capital social, représentant un montant total de quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 480.000);

c) Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société composant le capital autorisé non-émis d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune;

d) Réduction de la valeur nominale des actions privilégiées de la série A de la Société composant le capital autorisé non-émis d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune.

B. Augmentation du capital social émis de la Société par l'émission de quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.590.399) nouvelles Actions Privilégiées de la Série A d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune pour un montant de souscription total de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,000,000), par admission d'un apport en espèces à la Société d'un montant de cinq millions de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,000,000) (l' "Apport en Espèces"); souscription et libération totale de toutes les quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.590.399) nouvelles Actions Privilégiées de la Série A en rémunération de l'Apport en Espèces; attribution d'un montant de huit cent vingt-cinq mille neuf cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 825.903,99) au compte de capital social de la Société, le solde restant d'un montant de quatre millions cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique un centime (USD 4.174.096,01), correspondant à la différence entre la valeur de l'Apport en Espèces et la valeur nominale des nouvelles Actions Privilégiées de la Série A, étant attribuée au compte de prime d'émission distribuable de la Société.

C. Conversion de un million trois cent soixante et onze mille quatre cent soixante-sept (1.371.467) actions ordinaires de la Société détenues par Craig Capital Inc. et de un million trois cent soixante et onze mille quatre cent soixante-sept (1.371.467) actions ordinaires de la Société détenues par M. Massimo Ferragamo en Actions Privilégiées de la Série A de la Société.

D. Modifications corrélatives des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société dont la rédaction devient:

a) Art. 5.1. "Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent quatre-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,549,344.99,-), représenté par soixante et un millions six cent un mille cent soixante-six (61.601.166) actions ordinaires, chacune avec une valeur nominale de USD 0,01 chacune et quatre-vingt-treize millions trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (93.333.333) actions privilégiées de la série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune, toutes les actions ordinaires et les Actions Privilégiées de la Série A étant entièrement libérées."

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

b) Art. 5.2. "Le capital autorisé et non émis de la société est établi à cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique quarante-six centimes (USD 125.525,46) représenté par douze millions quatre cent quarante mille quarante-six (12.440.046) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune et cent douze mille cinq cents (112.500) actions privilégiées de la série A d'une valeur nominale de USD 0,01 chacune.

L'autorisation d'émettre les actions ordinaires et actions privilégiées de la série A ci-après, par souscription en une ou plusieurs tranches, est accordé avec le droit d'exclusion ou de limitation des droits préférentiels de souscription et, est valable pour une période commençant le 19 septembre 2008 (ou le 24 mars 2009 pour les actions privilégiées de la série A) et finissant cinq (5) ans après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 19 septembre 2008 (ou le 24 mars 2009 pour les actions privilégiées de la série A) et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par ces présent statuts ou selon les circonstances, par les Lois en vigueur pour toute modification de ces statuts.

Sous réserve des dispositions de l'article 9.4 ci-dessous, le conseil d'administration, ou des délégués dûment désignés par le conseil d'administration, peut émettre de temps à autre des actions du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives aux dates et conditions (y compris mais non limité, au prix d'émission, à l'existence et au montant d'une prime d'émission, à la forme de paiement (comptant ou en nature)) que le conseil d'administration ou ses délégués décideront. En cas d'un problème résultant de la conversion des Actions Privilégiées de la Série A, les dispositions établies dans ces statuts seront en vigueur."

E. Modification des articles 4, 7.1, 8.2, 9.1, 9.2, 9.4, 11.4 et 16, ainsi que des définitions de Valeurs Mobilières Exemptées, Administrateurs de la Série A et Prix d'Emission d'Origine de la Série A au Titre XII des statuts de la Société dont la rédaction devient:

a) Article 4: La société a pour objet la prise de participations, de quelque nature que ce soit, y compris dans des sociétés de presse ou liées aux médias publics, au Luxembourg, en Suisse et dans d'autres pays (y compris par souci de clarté, Goal.com S.A.), ainsi que la gestion, le contrôle et la valorisation des dites participations.

La société pourra, notablement, acquérir, par voie de contribution, souscription, options et achats et de manière accessoire des valeurs mobilières de toutes sortes et d'en disposer par vente, transfert, échange, ou autrement.

La société peut acquérir et valoriser tout brevet ou licence et les droits qui y sont rattachés ou qui peuvent les compléter.

La société pourra participer à des emprunts de quelque nature que ce soit et rendra à toute entité dans laquelle elle détient des intérêts, directement ou indirectement, toute assistance (y compris verticalement et horizontalement), au moyen de prêts, garanties ou autres.

La société pourra exercer toutes opérations de nature commerciale, industrielle ou financière, liées directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet social. Elle pourra également participer à toutes transactions immobilières.

En sus des objets ci-dessus, la société pourra intervenir dans toute activité liée à la presse, y compris les nouvelles éditoriales et les reportages sur les événements actuels en relation avec le football et les activités sportives dans le monde, y compris par souci de clarté, en France et tous les autres Etats membres de l'UE."

b) Art. 7.1. Soit (a) à la clôture de la vente des actions ordinaires au public à un prix d'au moins 3.00 dollars des Etats Unis d'Amérique par action (sous réserve de l'ajustement approprié dans le cas de tout dividende en actions, action gratuite, combinaison ou toute autre recapitalisation analogue en ce qui concerne les actions ordinaires), lors d'un appel public à l'épargne entièrement souscrit par convention ferme sur une bourse des valeurs importante aux Etats-Unis ou en Europe conformément à une déclaration d'enregistrement d'entrée en vigueur conformément aux lois appropriées, comme modifiée, dans lequel (i) le résultat pour le compte de la société, net de frais de souscription et de commissions, dépasse 50.000.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, (ii) les actions ordinaires détenues ou cédées par les actionnaires qui détiennent également des Actions Privilégiées de la Série A, ont une valeur égale ou supérieure à quatre (4) fois leur investissement initial et (iii) les actions ordinaires de la société sont listées ou cotées sur l'une des bourses importantes des Etats-Unis ou de l'UE (une "Offre Publique Initiale" ou "OPI") ou (b) la date et l'heure, ou l'occurrence d'un événement, spécifié par vote à une assemblée générale extraordinaire dûment convoquée ou d'un consentement écrit des détenteurs d'au moins une majorité des Actions Privilégiées de la Série A en circulation (la date de ladite clôture ou la date et l'heure spécifiées ou l'heure de l'événement spécifié dudit vote ou par consentement écrit sera ci-après désigné par la "Date Obligatoire de Conversion"), alors (i) toutes les Actions Privilégiées de la Série A seront automatiquement converties en actions ordinaires, au taux de conversion entré en vigueur tel que déterminé conformément au titre III, et (ii) les détenteurs des Actions Privilégiées de la Série A auront le droit de recevoir promptement des Dividendes Accumulés déclarés mais impayés, à condition que ledit paiement des Dividendes Accumulés puisse être effectué, à la seule discrétion du conseil d'administration de la société soit, (A) comme Paiement des Dividendes Accumulés au Comptant ou (B) par ledit nombre d'actions ordinaires de la société égale au quotient obtenu en divisant lesdits Dividendes Accumulés déclarés mais impayés par le Prix de Conversion de la Série A. Après conversion à la date obligatoire de conversion, aucune desdites Actions Privilégiées de la Série A peut être émises ou réémises par la société.

c) Art. 8.2. "Les Actions Privilégiées de la Série A seront rachetées par la société sur des fonds légalement disponibles pour ce faire à un prix égal au Prix d'Emission d'Origine de la Série A par action, plus un montant égal à la portion du

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Dividende de Rachat qui s'est accumulé mais qui est resté impayé en l'espèce (le "Prix de Rachat"), dans les 180 jours après la réception par la société à toute date le ou après le 19 septembre 2013, ou le 14 août 2014, pour les Actions Privilégiées de la Série A émises le 14 août 2009, des détenteurs d'au moins d'une majorité des Actions Privilégiées de la Série A en circulation, d'une notification écrite demandant le rachat de certaines ou de toutes les actions privilégiées de la série A (la "Notification de Rachat"). La date dudit rachat sera désignée sous le nom de "Date de Rachat". A la Date de Rachat, la société rachètera toutes les Actions Privilégiées de la Série A en circulation. Si la société n'a pas les fonds suffisants légalement disponibles pour racheter à la Date de Rachat toutes les Actions Privilégiées de la Série A, la société en rachètera une partie au prorata des Actions Privilégiées de la Série A de chaque détenteur avec les fonds légalement disponibles à cette fin, basé sur les montants respectifs qui seraient autrement payables en ce qui concerne les actions à racheter si les fonds légalement disponibles étaient suffisants pour racheter lesdites actions, et rachètera les Actions Privilégiées de la Série A restantes qui ont été demandées à être rachetées dès que la société aura obtenu les fonds légalement disponibles pour ce faire."

d) Art. 9.1. "Sous réserve des dispositions de ce titre VI, la société est gérée par ou sous la direction d'un Conseil d'administration composé d'au moins trois à six membres (au moins deux de ceux-ci seront des Administrateurs de la Série A (comme défini ci-dessous)), qui peuvent être des actionnaires ou non, qui sont nommés pour une période ne dépassant pas six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui, sous réserve des dispositions ci-dessous, peuvent à tout moment les révoquer. Le nombre d'administrateurs, la manière dont ils sont élus, leur durée de mandat et leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires, sous réserve des dispositions de ces statuts."

e) Art. 9.2. "Les principes suivants s'appliqueront en ce qui concerne la nomination des administrateurs de la société:

(i) Aussi longtemps qu'il y aura des Actions Privilégiées de la Série A émises, deux (2) administrateurs seront élus à partir d'une liste de trois (3) candidats proposés par les détenteurs d'une majorité des Actions Privilégiées de la Série A de la société (les "Administrateurs de la Série A"); et

(ii) Sans préjudice de (i) ci-dessus, le reste des administrateurs sera élu à partir d'une liste de candidats proposés par les détenteurs des actions ordinaires de la société et sera soumise à l'approbation des Administrateurs de la Série A dont l'approbation ne sera pas déraisonnablement retenue.

Dans le cas de toute révocation d'un administrateur du conseil d'administration, l'actionnaire ou les actionnaires qui ont nommé ledit administrateur présenteront promptement aux autres actionnaires une liste conformément à l'article 9.2, dans laquelle les actionnaires nommeront un administrateur en remplacement afin de siéger au conseil d'administration, sous réserve que ledit actionnaire ou lesdits actionnaires soient encore autorisés à nommer ledit administrateur conformément à l'article 9.2."

f) Art. 9.4. "Sauf stipulations contraires telles que déterminées ci-dessous, les décisions doivent être prises par un vote majoritaire des administrateurs du conseil d'administration présents ou représentés à ladite réunion. Nonobstant ce qui précède, les décisions du conseil d'administration en relation aux matières suivantes exigeront le consentement de tous les Administrateurs de la Série A:

- achat ou rachat (ou autorisation de toute filiale d'acheter ou racheter) des actions du capital social de la société autres que (i) les rachats des Actions Privilégiées de la Série A comme expressément autorisé dans les présents statuts, et (ii) les rachats des actions d'anciens employés, dirigeants, directeurs, conseillers ou d'autres personnes qui ont réalisé des services pour la société ou toute filiale en liaison avec la cessation dudit emploi ou du service, au plus bas du prix d'achat d'origine ou de la valeur de marché équitable à ce moment-là desdites actions;

- paiement, déclaration de tout dividende intérimaire, proposition de tout dividende annuel ou toute distribution sur, toutes actions du capital social de la société autres que des dividendes (y compris tout paiement de Dividendes Accumulés au Comptant) ou distributions sur les Actions Privilégiées de la Série A comme expressément autorisé dans les présents statuts;

- création ou autorisation de la création, ou l'émission, ou autorisation de l'émission de tout titre de créance, si l'endettement global de la société et de ses filiales pour l'argent emprunté suivant ladite action excède 500.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique sans tenir compte des créances fournisseurs, du crédit-bail d'équipements ou des lignes de crédit bancaire;

- émission d'actions ordinaires pour toute autre raison que les suivantes: (i) exercice d'options attribuées dans le cadre du plan d'option de la société; (ii) la conversion de toute Action Privilégiée de la Série A en action ordinaire; et (iii) dans le contexte d'une offre publique d'achat de la société sur un ou plusieurs marchés réglementés de l'UE et/ou le NYSE, NASDAQ ou le marché boursier américain;

- création ou détention du capital social dans, toute filiale qui n'est pas entièrement possédée (soit directement ou à travers un ou plusieurs autres filiales) par la société, ou Transfère tout capital social de la filiale directe ou indirecte de la société, ou autorise toute filiale directe ou indirecte à Transférer (dans une seule transaction simple ou séries de transactions associées) tous ou substantiellement tous les actifs de ladite filiale;

- toute opération entre personnes apparentées d'une valeur supérieure à 1.000.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique;

- toute acquisition matérielle d'une autre société ou entité, par fusion, consolidation, achat d'actions ou autre;

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

- tout changement matériel ou toute modification à n'importe quelle pratique comptable ou fiscale, ou toute procédure de la société ou de ses filiales ou tout changement d'auditeurs pour la société et/ou ses filiales;

- exécute tout contrat matériel ou transaction ou modifie ou abandonne toute limite ou condition matérielle ou droit dans ledit contrat matériel ou transaction (pour éviter tout doute, un contrat matériel ou transaction aux fins de cet art. 9.4 se compose des transactions excédant de 1.000.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, des accords contenant des droits exclusifs, les dispositions de la nation la plus favorisée ou d'autres transactions dans le cours non ordinaire impliquant des droits de propriété intellectuels, ou des dispositions de propriété intellectuelle, d'immobiliers ou d'autres biens corporels réels de la société ou de ses filiales);

- modification, changement ou abrogation de toute condition matérielle d'un plan de bonification ou d'intéressement aux bénéfices ou de tout plan de participation en actions ou options pour employés;

- modification, changement ou abrogation de toute disposition matérielle des statuts, ou de tout autre document constitutionnel ayant l'effet analogue, de toute filiale de la société; ou

- effectue tout changement matériel ou modification à toute pratique comptable ou fiscale, ou procédure de la société ou de ses filiales ou tout changement d'auditeurs pour la société et/ou ses filiales."

g) Art. 11.4. "Nonobstant l'article 11.2 ci-dessus, toute résolution d'actionnaires concernant les affaires suivantes exigera plus loin le vote affirmatif d'une majorité des détenteurs des Actions Privilégiées de la série A:

- liquidation, dissolution ou mise en liquidation judiciaire des activités commerciales et des affaires de la société, réalisation de tout Evénement considéré de liquidation, ou le consentement à l'un des susmentionnés;

- modification, changement ou abrogation de toute disposition matérielle des statuts, ou de tout autre document statutaire ayant un effet analogue, de la société;

- création, ou autorisation de la création de, ou l'émission ou s'oblige à émettre des actions de, toute classe ou série d'Actions Additionnelles ou augmente le nombre autorisé des Actions Privilégiées de la Série A ou augmentation du nombre autorisé d'actions de toute classe ou séries additionnelles du capital social;

- émission d'actions ordinaires pour toute autre raison que les suivantes: (i) exercice d'options attribuées dans le cadre du plan d'option de la société; (ii) la conversion de toute Action Privilégiée de la Série A en action ordinaire; et (iii) dans le contexte d'une offre publique d'achat de la société sur un ou plusieurs marchés réglementés de l'UE et/ou le NYSE, NASDAQ ou le marché boursier américain;

- rachat des actions de la société;

- décision de reclasser, changer ou modifier les conditions de toute valeur mobilière existante de la société;

- paiement ou déclaration de tout dividende ou réalisation de toute distribution sur, toutes actions du capital social de la société autres que des (i) dividendes ou distributions sur les Actions Privilégiées de la Série A comme expressément autorisé dans les présents statuts (y compris tout Paiement de Dividendes Accumulés au Comptant) et (ii) des dividendes ou d'autres distributions payables sur les actions ordinaires seulement sous forme d'actions ordinaires additionnelles;

- décision concernant toute acquisition importante;

- autorisation de la création de, ou l'émission, ou autorisation de l'émission de tout titre de créance, si l'endettement global de la société et de ses filiales pour l'argent emprunté suivant ladite action excéderait 500.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique sans tenir compte des créances fournisseurs, du crédit-bail d'équipements ou des lignes de crédit bancaire et à moins que ledit titre de créance ait reçu l'approbation préalable du conseil d'administration, y compris l'approbation des Administrateurs de la Série A;

- exécution de toute transaction supérieure à 1.000.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique entre la société et toute filiale non entièrement détenue ou toute autre partie liée;

- augmentation ou diminution du nombre autorisé de directeurs constituant le conseil d'administration;

- réalisation de modifications importantes aux pratiques comptables ou nomination ou révocation des auditeurs;

- exécution de tout contrat important ou transaction ou modification de/renonciation à toute stipulation importante ou droit important dans n'importe quel contrat ou transaction important(e) (tels que des transaction excédant 1.000.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, des contrats contenant des clauses d'exclusivité, clauses de nation la plus favorisée ou toute autre transactions sortant de l'ordinaire impliquant des droits de propriété intellectuelle, ou des dispositions de propriété intellectuelle, immobilières ou autres actifs importants);

- modification importante de toute condition d'un plan de bonification ou d'intéressement aux bénéfices ou de tout plan de participation en actions ou options pour employés, y compris tout réserve incitative de capital pour les employés; ou

- si le consentement des actionnaires est requis, réalisation de tout changement matériel ou de toute modification dans les pratiques comptables ou fiscales ou les procédures de la société ou de tout changement d'auditeurs pour la société."

h) Art. 16. " Dans le cas de toute liquidation, dissolution ou mise en liquidation judiciaire volontaire ou involontaire de la société ou de tout Evénement Considéré de Liquidation, après le paiement de tous les montants préférentiels aux détenteurs des Actions Privilégiées de la série A conformément à l'article 15 ci-dessus, les actifs disponibles restant de la société pour distribution à ses actionnaires seront distribués parmi les détenteurs des Actions Privilégiées de la Série

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

A et des actions ordinaires, au prorata basé sur le nombre d'actions détenues par chaque détenteur, traitant à cette fin toutes lesdites valeurs mobilières comme si elles avaient été converties en actions ordinaires conformément aux dispositions des statuts immédiatement avant ladite dissolution, liquidation, liquidation judiciaire ou de tout Evénement Considéré de Liquidation."

i) Valeurs Mobilières Exemptées signifie chaque partie et l'ensemble de ce qui suit:

(i) actions ordinaires émises lors de la conversion de toutes Valeurs Mobilières Convertibles ou l'exercice des Options en circulation à la Date d'Emission d'Origine de la Série A;

(ii) actions ordinaires, Options ou Valeurs Mobilières Convertibles émises comme dividende ou distribution sur les Actions Privilégiées de la Série A;

(iii) actions ordinaires, Options ou Valeurs Mobilières Convertibles émises en raison d'un dividende, action gratuite, fractionnement ou autre distribution sur les actions ordinaires couvert dans le cadre des articles 6.13, 6.14, 6.15 ou 6.16;

(iv) actions ordinaires ou Options fournies aux employés ou administrateurs, ou consultants ou conseillers, de la société ou de ses filiales conformément à un plan, accord ou arrangement approuvé par le conseil d'administration de la société, y compris les Administrateurs de la Série A ou les liquidateurs selon les circonstances; ou les actions ordinaires ou les Valeurs Mobilières Convertibles réellement émises lors de l'exercice des Options ou des actions ordinaires émises lors de la conversion ou échange des Valeurs Mobilières Convertibles, dans chaque cas pourvu que ladite émission est en conformité aux conditions de ladite Option ou Valeurs Mobilières Convertibles;

(v) actions ordinaires, Options ou Valeurs Mobilières Convertibles émises aux banques, aux bailleurs d'équipement ou à d'autres institutions financières, ou aux bailleurs d'immobilier, conformément à un financement par emprunt, crédit-bail d'équipement ou une location de propriété immobilière approuvée par le conseil d'administration de la société, y compris les Administrateurs de la Série A; ou

(vi) actions ordinaires, Options ou Valeurs Mobilières Convertibles émises avec l'approbation du conseil d'administration de la société, y compris les Administrateurs de la Série A.

j) Administrateurs de la Série A a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.2.

k) Prix d'Emission d'Origine de la Série A signifie 1,00 dollar des Etats-Unis d'Amérique par action, ou tout autre prix qui a été payé dans le cadre d'une émission ultérieure d'Actions Privilégiées de la Série A, soumis à l'ajustement approprié dans le cas de tout dividende en actions, action gratuite, combinaison ou toute autre recapitalisation analogue en ce qui concerne les Actions Privilégiées de la série A.

F. Reconnaissance de la démission de M. Patrick Meunier et Mme Anna De Meis comme administrateurs de la Société avec effet au 14 août 2009, et dans la mesure permise par la loi, décision de leur accorder décharge (quitus) pour l'exécution de leur mandat, et nomination de:

a) M. Charles S. Craig, né le 9 juillet 1950, à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis, associé, résidant professionnellement au 127 Pecksland Road, Greenwich CT 06830, Etats-Unis, proposé par les détenteurs d'Actions Privilégiées de la Série A,

b) M. Felda Hardymon, né le 21 octobre 1947, à Columbus, Ohio, Etats-Unis, associé, résidant professionnellement au 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, Etats-Unis, proposé par les détenteurs d'Actions Privilégiées de la Série A,

c) M. Ron Elwell, né le 9 mai 1960, à Baltimore, Maryland, Etats-Unis, directeur opérationnel, résidant professionnellement au 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, Etats-Unis,

d) M. Gian Luigi Longinotti-Buitoni, né le 19 janvier 1959, à Rome, Italie, président, résidant professionnellement au 5 Kassel Court, Mamaroneck NY 10543, Etats-Unis,

en qualité d'administrateurs de la Société à compter du 14 août 2009.

Après délibération, l'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société à sept cent vingt-trois mille quatre cent quarante et un dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 723.441) et le capital autorisé non-émis de la Société à cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique quarante-six centimes (USD 125.525,46) par:

a) Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et attribution au compte de prime d'émission non-distribuable d'un montant de six centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,06) par action, prélevé du compte de capital social, représentant un montant total de trois millions huit cent soixante six cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.860.646);

b) Réduction de la valeur nominale des actions privilégiées de la série A (les "Actions Privilégiées de la Série A") de la Société d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune et attribution au compte de prime d'émission non-distribuable d'un montant de six centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,06) par Action Privilégiée de la Série A, prélevé du compte de capital social, représentant un montant total de quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 480.000);

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

c) Réduction de la valeur nominale des actions ordinaires de la Société composant le capital autorisé non-émis d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune;

d) Réduction de la valeur nominale des actions privilégiées de la série A de la Société composant le capital autorisé non-émis d'une valeur nominale de sept centimes de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,07) chacune à un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par l'émission de quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.590.399) nouvelles Actions Privilégiées de la Série A d'une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune pour un montant de souscription total de cinq millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,000,000), par admission d'un apport en espèces à la Société d'un montant de cinq millions de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 5,000,000) (l' "Apport en Espèces").

L'Assemblée a décidé d'approuver la souscription et la libération totale de toutes les quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.590.399) nouvelles Actions Privilégiées de la Série A en rémunération de l'Apport en Espèces selon la répartition détaillée dans le tableau ci-dessous.

Actionnaire	Nombre d'Actions Privilégiées de la Série A souscrites	Souscription (USD)
Craig Capital Inc.	8.628.533	1.000,000
M. Massimo Ferragamo	6.628.533	700,000
M. Frederic Fekkai	2.000.000	300,000
RSM Trust	3.333.333	500,000
Bessemer Venture Partners enforta Cooperatief U.A	62.000.000	2.500,000
Total	82.590.399	5.000.000

Les souscripteurs sont tous ici représentés par Monsieur Antoine DAUREL, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé ci-annexées.

Preuve des apports en espèces ci-dessus, représentant ensemble l'Apport en Espèces, a été apportée au notaire soussigné.

Les actionnaires existants de la Société ont par le présent acte renoncé à leur droit préférentiel de souscription quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (82.590.399) nouvelles Actions Privilégiées de la Série A émises par la Société en rémunération de l'Apport en Espèces.

L'Assemblée a décidé d'attribuer un montant de huit cent vingt-cinq mille neuf cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 825.903,99) au compte de capital social de la Société, le solde restant d'un montant de quatre millions cent soixante-quatorze mille quatre-vingt-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique un centime (USD 4.174.096,01), qui correspond à la différence entre la valeur de l'Apport en Espèces et la valeur nominale des nouvelles Actions Privilégiées de la Série A, étant attribuée au compte de prime d'émission distribuable de la Société, selon la répartition détaillée dans le tableau ci-dessous.

Actionnaire	Montant attribué au compte de capital social	Montant attribué au compte de prime d'émission	Apport total
Craig Capital Inc.	86.285,33	913.714,67	1.000.000
M. Massimo Ferragamo	66.285,33	633.714,67	700.000
M. Frederic Fekkai	20.000	280.000	300.000
RSM Trust	33.333,33	466.666,67	500.000
Bessemer Venture Partners enforta Cooperatief U.A	620.000	1.880.000	2.500.000
Total	825.903,99	4.174.096,01	5.000.000

A la suite des résolutions ci-dessus, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires représentés ainsi que le nombre mis à jour d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une deuxième liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire instrumentant.

Cette deuxième liste de présence, ainsi que la première liste, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que soixante-quatre millions trois cent dix mille trois cent vingt (64.310.320) actions ordinaires émises de la Société, sur les soixante-quatre millions trois cent quarante-quatre mille cent (64.344.100) actions ordinaires et quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (90.590.399) actions privilégiées de la Série A sur les quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (90.590.399) d'actions privilégiées de la Série A sont dûment représentées à l'Assemblée de sorte que des actionnaires

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée et déclarent avoir pris pleinement connaissance des points restants à l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de convertir un million trois cent soixante et onze mille quatre cent soixante-sept (1.371.467) actions ordinaires de la Société détenues par Craig Capital Inc. et de un million trois cent soixante et onze mille quatre cent soixante-sept (1.371.467) actions ordinaires de la Société détenues par M. Massimo Ferragamo en deux millions sept cent quarante-deux neuf cent trente-quatre (2.742.734) Actions Privilégiées de la Série A de la Société, sur la base d'une Action Privilégiée de la Série A pour une action ordinaire.

Par souci de clarté, Craig Capital Inc. et M. Massimo Ferragamo ont par le présent acte approuvé cette conversion d'actions ordinaires en Actions Privilégiées de la série A selon le rapport ci-dessus.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée a décidé de modifier les articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société dont la rédaction devient celle exposée au point D. de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier les articles 4, 7.1, 8.2, 9.1, 9.2, 9.4, 11.4 et 16, ainsi que des définitions de Valeurs Mobilières Exemptées, Administrateurs de la Série A et Prix d'Emission d'Origine de la Série A au Titre XII des statuts de la Société dont la rédaction devient celle exposée au point E. de l'ordre du jour.

Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de reconnaître la démission de M. Patrick Meunier et Mme Anna De Meis comme administrateurs de la Société avec effet au 14 août 2009, et dans la mesure permise par la loi, de leur accorder décharge (quitus) pour l'exécution de leur mandat, et nomination de:

a) M. Charles S. Craig, né le 9 juillet 1950, à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis, associé, résidant professionnellement au 127 Pecksland Road, Greenwich CT 06830, Etats-Unis, proposé par les détenteurs d'Actions Privilégiées de la Série A,

b) M. Felda Hardymon, né le 21 octobre 1947, à Columbus, Ohio, Etats-Unis, associé, résidant professionnellement au 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, Etats-Unis, proposé par les détenteurs d'Actions Privilégiées de la Série A,

c) M. Ron Elwell, né le 9 mai 1960, à Baltimore, Maryland, Etats-Unis, directeur opérationnel, résidant professionnellement au 83 Walnut Street Wellesley MA 02481, Etats-Unis,

d) M. Gian Luigi Longinotti-Buitoni, né le 19 janvier 1959, à Rome, Italie, président, résidant professionnellement au 5 Kassel Court, Mamaroneck NY 10543, Etats-Unis,

en qualité d'administrateurs de la Société à compter du 14 août 2009, pour une période de six ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes annuels pour 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, seront mis à la charge de la Société et, en raison des présentes résolutions sont évalués à EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte

Signé: A. DAUREL, V. BIDOUL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2009. Relation: LAC/2009/33742. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009. Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112792/791.

(090135663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Master Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 16.599.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 30 juin 2008 à 15.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à expiration à l'issue de cette Assemblée. Elle décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Didier Me Gaw et de Monsieur Marco Fini pour une nouvelle durée de six ans. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Madame Jeanne Feltgen et de nommer en son remplacement - pour une durée de six ans - Monsieur Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant à 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009112827/19.

(090135263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009112828/16.

(090135559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Intensum Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.334.

—

Modification des associés en date du 07 décembre 2007

Par la présente, nous confirmons que Monsieur Michael DIET ainsi que Monsieur Laurent DE BUYSER ont chacun transféré les 50 parts sociales qu'ils détenaient respectivement de la société INTENSUM LUXEMBOURG Sàrl avec siège social au 70 Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 334 et ce lors de leur participation à l'augmentation de capital de la société INTENSUM GROUP SA réalisée le 07 décembre 2007.

Ces transferts de parts ont été effectués avec l'accord de la société et, pour autant que de besoin, ont été acceptées par les gérants de la société.

Depuis le 07 décembre 2007, la société INTENSUM GROUP SA, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128 344 avec siège social à L-1370 Luxembourg au 70 Val Sainte Croix, détient les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée INTENSUM LUXEMBOURG Sàrl inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108 334.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Fait à Luxembourg, le 07/12/2007.
Laurent De Buyser
Gérant

Référence de publication: 2009112829/22.

(090135190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Steria PSF Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 100.554.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009112834/16.

(090135558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Avalon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.655.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 3 juillet 2009 à 09.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10 rue Sainte Zithe;
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10 rue Sainte Zithe;
- Monsieur James Klein, né le 13 avril 1957, demeurant à CH1207 Genève, 5 rue des Vollandes

Le commissaire est:

- L'Alliance Révision, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46 498

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009112825/23.

(090135258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Audaxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 66.880.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/03/2009

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2009 que l'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Jean-Paul Berhin pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2014.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Fait à Steinfort, le 27 mars 2009.
Françoise Jacquet
Mandataire

Référence de publication: 2009112830/14.
(090135194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.169.

—

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- DMC S.à r.l., Gérant de la société, dont le siège social est désormais situé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Pour CIBEE Reim Luxembourg S.à r.l.
SGG S.A.
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009113039/17.
(090135602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Vendem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 34, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.437.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009113041/10.
(090136071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Luxemburger Glaswelt G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 74.835.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009113042/10.
(090136070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

El-Maxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 122.271.

—

Im Jahre zweitausendundneun, am achtzehnten August,

Vor dem unterzeichnenden Notar Karine REUTER mit Amtssitz in L-8510 REDANGE/ATTERT,

Sind erschienen:

die Aktionäre der Gesellschaft EL-MAXI S.A., mit Sitz in L-5326 CONTERN, 1 rue de l'Etang,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in LUXEMBURG unter der Nummer B122.271,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in JUNGLINSTER/Grossherzogtum Luxemburg, am 8. November 2006,

veröffentlicht im Amtsblatt, Recueil des sociétés et associations am 1. Februar 2007, Nummer 95, Seite 4.527,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

hier vertreten durch Herrn Ole MARQUARDT, geschäftsansässig in L-1840 LUXEMBOURG, 2a, boulevard Joseph II. auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in KOLLUND, Dänemark am 31. Juli 2009.

Die Vollmacht bleibt nach deren Paraphierung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt.

Die Hauptversammlung wird um 11.45 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Ole MARQUARDT.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Sarah NIERYCHLO.

Die Hauptversammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Andreas SCHUTH.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt ist, stellt der Vorsitzende fest:

I. dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen aufgeführten Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär und dem Stimmenzähler unterzeichnet und diesem Protokoll dauerhaft beigefügt wird; Vollmachten der vertretenen Aktionäre verbleiben anliegend an der Präsenzliste;

II. dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle Inhaber der dreihundertzwanzig (320) stimmberechtigten Namensaktien des gesamten im Umlauf befindlichen Aktienkapitals der Gesellschaft in dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann;

III. dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften zu verzichten;

IV. dass die gegenwärtige Hauptversammlung ordnungsgemäß besetzt und fähig ist, über die nachfolgende Tagesordnung zu beraten und abzustimmen:

Tagesordnung

1.) Abberufung von Herrn Rene Ib REHER, geboren am 14. Juli 1975 in SÖNDERBORG (Dänemark), wohnhaft in in D-54338 SCHWEICH, Markus-Konder Strasse 43a, von seinem Amt als Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates;

2.) Berufung von Herrn John Boerge CHRISTENSEN, geboren am 30. Juli 1961 in SÖNDERBORG, wohnhaft in Ellundvej 7, Bov, 6330 PADBORG (Dänemark), in den Verwaltungsrat;

3.) Genehmigung der Berufung des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Brian Mathiesen ANDERSEN, geboren am 17. September 1965 in LYNGBY-TARBAEK (Dänemark), wohnhaft in DK-6100 HADERSLEV, Simmerstedvej 219, zum Delegierten des Verwaltungsrats durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft;

4.) Abänderung von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden Delegierten des Verwaltungsrats rechtsgültig verpflichtet.

Ist in dem in Artikel 6 genannten Fall nur ein Verwaltungsratsmitglied bestellt, wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig vertreten."

Nach eingehender Beratung hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss (zu Top 1)

Die Versammlung beschließt Herrn Rene Ib REHER, vorbenannt, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft sowie von seiner Funktion als Delegierter des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung abzuberufen.

Zweiter Beschluss (zu Top 2)

Die Versammlung beschließt, Herrn John Boerge CHRISTENSEN, vorbenannt, in den Verwaltungsrat zu berufen.

Dritter Beschluss (zu Top 3)

Die Versammlung genehmigt die Berufung des Verwaltungsratsmitglieds, Herrn Brian Mathiesen ANDERSEN, vorbenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrats durch den Verwaltungsrat.

Vierter Beschluss (zu Top 4)

Die Versammlung beschließt, Artikel 10 der Gesellschaftssatzung wie folgt neu zu fassen:

„Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmacht handelnden Delegierten des Verwaltungsrats rechtsgültig verpflichtet.

Ist in dem in Artikel 6 genannten Fall nur ein Verwaltungsratsmitglied bestellt, wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift dieses Verwaltungsratsmitglieds rechtsgültig vertreten."

Die Kosten und sonstigen Auslagen im Zusammenhang mit dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marquardt, Nierychlo, Schuth, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 19 août 2009. Relation: RED/2009/951. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 27. August 2009. Karine REUTER.

Référence de publication: 2009114453/77.

(090135827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Artelux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.361.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114770/11.

(090135519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue le 17 août 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco C&T (Luxembourg) S.A. (la "Société"), tenue le 17 août 2009 il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Doeke van der Molen, de sa fonction d'administrateur et administrateur délégué avec effet au 17 août 2009;

- d'accepter la démission de Mlle Séverine Canova de sa fonction de fondé de pouvoir A avec effet au 17 août 2009;

- d'accepter la nomination de Mme Christelle Ferry ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 17 août 2009, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Phill Williams et Christelle Ferry

Administrateurs-Délégués

Référence de publication: 2009113444/19.

(090136214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

M-Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.948.

—

Extrait du contrat de cession de parts signé le 12 août 2009

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 12 août 2009, les parts de la société ont été transférées comme suit:

EPFCEE SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la Société comme suit:

- 100.000 parts à EPF Holdings SARL, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxembourg, le 18 août 2009.
TCG Gestion SA
Manager
Signatures

Référence de publication: 2009113442/18.

(090136211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Betafence Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.542.

—

Extrait des résolutions des associés prises le 17 août 2009

Le 17 août 2009, l'Associé Unique de Betafence Luxembourg ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113430/17.

(090136647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

B1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.691.

—

RECTIFICATIF

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la société, le 17 août 2009, que Madame Christelle Ferry, demeurant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en tant que Gérante de la Société avec effet au 17 août 2009, et pour une durée illimitée, et non avec effet au 3 août 2009. Par conséquent il convient de rectifier les données enregistrées et déposées auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L0901327294.04 le 21/08/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113427/18.

(090136648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

A1 Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.682.

—

RECTIFICATIF

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la société, le 17 août 2009, que Madame Christelle Ferry, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en tant que Gérante de la Société avec effet au 17 août 2009, et pour une durée illimitée, et non avec effet au 3 août 2009. Par conséquent il convient de rectifier les données enregistrées et déposées auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la référence L090132740.04 le 21/08/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxembourg, le 27 août 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009113425/18.

(090136655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Saint Benoit S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.367.

—

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008, les mandats des administrateurs Mme Romaine FAUTSCH, MM. Guy BAUMANN et Jean BODONI, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 27 août 2009.
Pour SAINT BENOIT S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2009113421/18.

(090136663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Blue Sky Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.572.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 6 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Corinne Muller, en tant que Gérant avec effet au 15 août 2009

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant de la Société avec effet au 15 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 août 2009.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009113449/18.

(090136223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Blue Sky Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.573.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 6 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Corinne Muller, en tant que Gérant avec effet au 15 août 2009

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant de la Société avec effet au 15 août 2009 pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxembourg, le 14 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009113446/18.

(090136221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Albergo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 93.556.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 24 janvier 2008 par le conseil de gérance de la société Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l., associé unique de la Société que:

- le siège social de la société Albergo Luxembourg Holdco S.à r.l. a été transféré du 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec prise d'effet au 28 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009113127/18.

(090135714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Protex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.080.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 05 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 05 août 2009.

Pour PROTEX FINANCE S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112685/19.

(090135044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

—

Extrait des résolutions prisés lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin

- La cooptation de M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Mme Corinne BITTERLICH, démissionnaire, est ratifiée.

- La démission de M. Jan ZEINSTRA en date du 25 mars 2009 avec effet au 1 er avril 2009 est acceptée.

- Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,

Et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

* Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

* Mr Guy WEYTS, Administrateur, demeurant au 35, Voorhoofd, B-2370 Arendonk,

* Mr Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, représentée par Mr. W. VAN CAUTER, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, 26 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Représentant Permanent*

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 26 th , 2009

- The cooption of Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg, as a A category Director in replacement of Mrs. Corinne BITTERLICH, who resigned, is ratified.

- The resignation of Mr. Jan ZEINSTRA, on March 25 th , 2009, with effect on April K 2009, is approved.

- The mandates of Directors of A category:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg,

and the mandates of B category:

* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and

* Mr. Guy WEYTS, Director, residing at 35, Voorhoofd, B-2370 Arendonk

* Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel

are reconduct for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010;

- The mandate of the Statutory Auditor, The company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, represented by Mr. W. VAN CAUTER, is reconduct for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, June 26 th , 2009.

For true copy

RAVAGO PRODUCTION S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Référence de publication: 2009112679/53.

(090135304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 juin

- Messieurs Jean-François CORDEMANS et Alain RENARD, Administrateurs de catégorie B, ne se représentent plus aux suffrages.

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, ayant son siège social au Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, représenté par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk.

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B:

* Mr Jan SPECK, Administrateur, demeurant au 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

* Mr Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg

* Mr Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and

* Mr Willy DURON, Administrateur, demeurant au 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010;

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

* La société VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, représentée par Mr. W. VAN CAUTER, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, 26 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Représentant Permanent*

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 26 th , 2009

- It's taken good note that Mr. Jean-Francois CORDEMANS and Mr. Alain RENARD, Directors of B category, do not want to stand anymore for votes;

- The mandate of Director of A category:

* STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO, having its registered office at Galvanistraat 14-2, NL-6716 AE Ede, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

and the mandates of Directors of B category:

* Mr. Jan SPECK, Director, residing at 300, Bodegemstraat, B-1700 Dilbeek

* Mr. Benoit PARMENTIER, economical adviser and Director, professionally residing at 75, Fond Saint Martin, L-2135 Luxembourg

* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout, and

* Mr. Willy DURON, Director, residing at 2, Oude-Pastorierstraat, B-3050 Oud-Heverlee

are reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010;

- The mandate of Statutory Auditor, The company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à r.l., Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, represented by Mr. W. VAN CAUTER, is reconducted for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, June 26 th , 2009.

For true copy

RAVAGO S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / *Permanent Representative*

Référence de publication: 2009112678/53.

(090135307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Epinay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 66.184.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 05 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Rectificatif de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 19 février 2009, sous le n°L090029302.03, enregistrée à Luxembourg le 16 février 2009 sous les références: LSO-DB05460) a été rectifiée comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

"La société PROCEDIA S.àr.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 16 février 2004, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2010."

Bertrange, le 05 août 2009.

Pour EPINAY S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112682/27.

(090135087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Cearco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 24.261.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009. Signature.

Référence de publication: 2009112672/10.

(090134990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

TEMTEX S. A. & Cie. Thomas Bernsen Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.079.

—

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der

INNCONA S.à r.l. & Cie. Vingt-deuxième (22.) S.e.c.s.

eingetragen im Handelsregister unter B 146079

am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die

TEMTEX Management S.A.

eingetragen im Handelsregister unter B 129851

geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen

aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.ar.l., eingetragen im Handelsregister unter B 128812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert:

TEMTEX S. A. & Cie. Thomas Bernsen Leasing S.e.c.s.

Schengen, am 25.05.09.

INNCONA Management S.ar.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009112669/23.

(090135396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Protection Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 70.138.

—

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 août 2009

1) La cooptation décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 de Monsieur Sébastien ANDRE comme administrateur n'a pas été ratifiée.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

2) Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3) Le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X Septembre, à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PROTECTION INVEST

Signatures

Référence de publication: 2009112663/19.

(090134977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Nord-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 23.949.

—

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au Registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009112674/12.

(090135211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.509.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—

En date du 2 juillet 2009, les associés de la Société ont décidé de nommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprise pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe S.à.r.l.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2009112675/15.

(090134842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Scribe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.717.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 05 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 05 août 2009.

Pour SCRIBE INVEST S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112686/19.

(090135040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Rent & Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7650 Heffingen, 92, Op der Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 74.219.

—

Assemblée générale extraordinaire tenue à Heffingen le 13 juillet 2009 à 11.00 heures

Extrait des décisions prises:

1) L'assemblée accepte la démission du gérant Mr Thommes Nicolas, demeurant à 90, Op der Strooss, L-7650 Heffingen avec effet immédiat.

2) L'assemblée nomme nouveau gérant administratif Mr Welter Nico, indépendant né à Ettelbruck le 2.3.1958 et demeurant à 8, um Bongert, L-9375 GRALINGEN.

3) Le pouvoir de signature des gérants reste maintenu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Heffingen, le 04/08/2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009112676/20.

(090135135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Hocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 86.793.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 05 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Bertrange, le 05 août 2009.

Pour HOCAP S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112683/19.

(090135085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.363.

—

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Bertrange le 05 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED, 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Rectificatif de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 05 mars 2009, sous le n° L090035762.03, enregistrée à Luxembourg le 03 mars 2009 sous les références: LSO-DC00790) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.àr.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 18 avril 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012."

Bertrange, le 05 août 2009.

Pour EPSILON INVESTMENTS S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par Mme Catherine DE WAELE / Représentée par M. Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009112684/27.

(090135067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Adriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 147.826.

—

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of August.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed.

THERE APPEARED:

"Ibersuizas Capital Fund II L.P.", a company incorporated under the laws of Guernsey, whose registered office is at PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, The Channel Islands, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774 (the "Appearing Party") hereby represented by its general partner Iberian Capital (GP) II Limited.

The Appearing Party was represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 18 August 2009. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 13 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Adriel S.á r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-city.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager (s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares that he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Subscription and Payment for share capital

The share capital of the Company has been subscribed by "Ibersuizas Capital Fund II L.P.", previously named.

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

General meeting of the company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- "IPES Director (Guernsey) Limited", a company with registered address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU, registered with the Guernsey Registry under number 33475, appointed as Manager A;

- Mrs Meike LAKERVELD, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, born on September 21 st , 1981 in Grootegast, the Netherlands, appointed as Manager B;

- Mr Frank WALENTA, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, born on February 2 nd , 1972 in Geneva, Switzerland as Manager B.

The registered office of the Company is at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Ibersuizas Capital Fund II L.P.", une société constituée selon le droit de Guernesey dont le siège social est établi à PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD, et immatriculée au United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774 (la "Partie Comparante") représentée par son General Partner Iberian Capital (GP) II Limited.

La Partie Comparante est représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 18 août 2009. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Adriel S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception des matières qui concernent la gestion journalière de la société et toute matière n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit par "Ibersuizas Capital Fund II L.P.", prénommée.

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Assemblée générale de la société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par la Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- "IPES Director (Guernsey) Limited", dont le siège est situé au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 1HU, enregistrée près du Guernsey Registry sous le numéro 33475, est nommé Gérant A;

- Madame Meike LAKERVELD, juriste, ayant sa résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, née le 21 septembre 1981 à Grootegast, Pays-Bas, est nommée Gérant B;

- Monsieur Frank WALENTA, juriste, ayant sa résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, est nommé Gérant B.

Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C, le 19 août 2009. Relation: EAC/2009/10131. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2009. Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112858/304.

(090135655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Alterio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 147.827.

—

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of August.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed.

THERE APPEARED:

"Ibersuizas Capital Fund II L.P.", a company incorporated under the laws of Guernsey, whose registered office is at PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, The Channel Islands, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 10774 (the "Appearing Party") hereby represented by its general partner Iberian Capital (GP) II Limited.

The Appearing Party was represented by Ms. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, as its proxy (the "Proxy") pursuant to a proxy form dated 18 August 2009. The proxy form, signed ne varietur by the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 13 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Alterio S.á r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager (s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B, except for matters of daily management and every matters not exceeding ten thousand Euro (EUR 10,000.-) for which the sole signature of a manager A or B is sufficient.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares that he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed by "Ibersuizas Capital Fund II L.P.", previously named.

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

General Meeting of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

- "IPES Director (Guernsey) Limited", a company with registered address at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 1HU, registered with the Guernsey Registry under number 33475, appointed as Manager A;

- Mrs Meike LAKERVELD, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, born on September 21 st , 1981 in Grootegast, the Netherlands, appointed as Manager B;

- Mr Frank WALENTA, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, born on February 2 nd , 1972 in Geneva, Switzerland as Manager B.

The registered office of the Company is at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Ibersuizas Capital Fund II L.P.", une société constituée selon le droit de Guernesey dont le siège social est établi à PO Box 431, Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD, et immatriculée au United Kingdom Companies House sous le numéro LP 10774 (la "Partie Comparante") représentée par son General Partner Iberian Capital (GP) II Limited.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La Partie Comparante est représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration du 18 août 2009. La procuration, signée "ne varietur" par la Partie Comparante et le Notaire, demeurera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société estime utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Alterio S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuâmes sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de Gérants A et de Gérants B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, à l'exception des matières qui concernent la gestion journalière de la société et toute matière n'excédant pas le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) pour lesquelles la seule signature d'un Gérant A ou d'un Gérant B sera suffisante.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 14. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Souscription et Libération du capital social

Le capital social de la Société a été souscrit par "Ibersuizas Capital Fund II L.P.", prénommée.

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), qui correspond à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Assemblée générale de la société

La Partie Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- "IPES Director (Guernsey) Limited", dont le siège est situé au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, GY1 1HU, enregistrée près du Guernsey Registry sous le numéro 33475, est nommé Gérant A;

- Madame Meike LAKERVELD, juriste, ayant sa résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, née le 21 septembre 1981 à Grootegast, Pays-Bas, est nommée Gérant B;

- Monsieur Frank WALENTA, juriste, ayant sa résidence professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, est nommé Gérant B.

Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2009. Relation: EAC/2009/10130. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 26 août 2009. Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009112859/304.

(090135661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

VALARTIS FUNDS (Lux. I), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.826.

—

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 15 mars 2009

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Timothy MC CARTHY, en tant qu'Administrateur de la Société

- de coopter Monsieur Gegham ANANYAN, résidant professionnellement à 2-4 Place du Molard, CH-1204 Genève en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Timothy MC CARTHY

- que Monsieur Gegham ANANYAN terminera le mandat de son prédécesseur

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Gegham ANANYAN en tant qu'Administrateur

- d'accepter la démission de Monsieur Timothy MC CARTHY, en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société

- de nommer Monsieur Gegham ANANYAN, résidant professionnellement à 2-4 Place du Molard, CH-1204 Genève en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société en remplacement de Monsieur Timothy MC CARTHY.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Certifié conforme et sincère
Pour VALARTIS FUNDS (LUX. I)
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109787/22.

(090131757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

CEIDI, Compagnie Européenne Immobilière d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.921.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 juin 2009
de Compagnie Européenne Immobilière d'Investissement S.A.
tenue au siège social de la société 22/24, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de 1 an:

M. Alain Georges, docteur en droit, demeurant à L-1457 Luxembourg, 72, rue des Eglantiers;

M. Jacques Bastard-Vaysse, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, 126, Boulevard de Montparnasse;

M. Gilles Dusemon, juriste, demeurant à L-4221 Esch-sur-Alzette, 81, rue de Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de 1 an;

K.P.M.G. SA, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour extrait conforme
CEIDI S.A.
Signature

Référence de publication: 2009109812/21.

(090131712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

TEMTEX S. A. & Cie. P. Hufnagel 9. Investition S.e.c.s., Société en Commandite simple,

(anc. INNCONA S.àr.l. & Cie. Cinq cent soixante-dix-huitième (578.) S.e.c.s.).

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.641.

—

Erklärung
(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.àr.l. & Cie. Cinq cent soixante-dix-huitième (578.) S.e.c.s. eingetragen im HR 146.641 am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A. eingetragen im Handelsregister unter B 129.851 geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.àr.l. eingetragen im Handelsregister B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S.A. & Cie. P. Hufnagel 9. Ivestition S.e.c.s.

Schengen, am 31.03.2009.
INNCONA Management S.àr.l. / TEMTEX Management S. A.
Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009109917/21.

(090131716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

RIL II Whitelands S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.209.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 juillet 2009 que:

Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271 Sixth Avenue, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York. (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Depuis le 18 décembre 2007, monsieur Michael Denny, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, né le 1 er novembre 1977 à Kilkenny (Ireland), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme
RIL II Whitelands S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009110969/38.

(090132914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Eikon Invest IV Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.189.

—

Extrait des résolutions prises
lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 novembre 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Joanne BAXTER, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey, de Madame Constance HELYAR, Managing Director, demeurant professionnellement au 13-15, Alexander House, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Port, Guernsey, de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1886 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme
EIKON INVEST IV HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009110915/24.

(090132851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

DLJ Mojito Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.421.

—

Extrait de la résolution de l'associé unique du 30 juin 2009.

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'associé décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009110935/19.

(090132866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Julius Baer Wealth Management (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.847.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009112414/11.

(090135291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Bagi Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAGI HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112415/12.

(090135278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

B.P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.660.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B.P.I.I. S.A.

L. MOSTADE / J-F DETAILLE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112416/12.

(090135274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Fondation Hëllef fir d'Natur, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg G 26.

—

Comptes annuels révisés au 31 décembre 2008

Sommaire:

Rapport du Réviseur d'entreprises
Bilan
Compte de pertes et profits
Annexe aux comptes annuels

Rapport du réviseur d'entreprises au conseil d'administration
Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Hëllef fir d'Natur comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Hëllef fir d'Natur au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2009.
PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Représentée par Christiane Schaus
Réviseur d'entreprises

Bilan au 31 décembre 2008
(Exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2008	2007
Actif immobilisé		EUR	EUR
- Immobilisations corporelles	3	4 665 349.83	4 488 521.05
- Immobilisations financières	4	24 894.68	46 363.63
		4 690 244.51	4 534 884.68
Actif circulant			
- Stocks de marchandises		0.00	9 613.01
- Créances résultant de ventes et prestations de services		343 909.38	388 826.69
- Financements à recevoir	5	355 134.85	119 310.61
- Autres créances		7 897.20	0.00
Autres valeurs mobilières		97 360.00	127 361.47
Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux, chèques et encaisse		286 215.80	851 936.86
		1 090 517.23	1 497 048.64
Total de l'actif		5 780 761.74	6 031 933.32

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2008
(Exprimé en Euros)

PASSIF	Note(s)	2008	2007
		EUR	EUR
Capitaux propres			
- Patrimoine de départ		6 197.34	6 197.34
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs Immobilisés		282 657.56	282 657.56
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation/condition	6	2 696 000.91	2 574 663.48
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables par le groupement assorties d'une obligation/condition		1 783 693.72	1 605 548.91
- Résultats reportés	7	7 781 747.19	800 947.62
- Résultat de l'exercice		74 504.81	102 137.00
		5 624 801.53	5 372 151.91
Fonds disponibles pour projets futurs		66 719.17	561 893.41
Dettes avec échéance à moins d'an an			
- Dettes fournisseurs		43 147.35	47 890.13
- Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		25 588.18	20 755.27
- Autres dettes	8	20 505.51	29 242.60
		---	---
		89 241.04	97 888.00
Total du passif		5 780 761.74	6 031 933.32

Compte de pertes et Profits pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008
(Exprimé en Euros)

CHARGES	Note(s)	2008	2007
		EUR	EUR
Charges de matières premières et consommables		96 639.88	126 930.11
Autres charges externes		803 768.27	726 939.27
Frais de personnel	9		
- Salaires et traitements		896 846.82	843 642.62

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

- Charges sociales couvrant les salaires et traitements		100 878.21	96 184.67
		---	---
		997 725.03	939 827.29
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles		27 963.64	29 841.64
Corrections de valeurs sur éléments d'actif circulant		39 614.48	0.00
Impôts, taxes et versements assimilés		3 314.00	3 149.43
Charges financières		1 515.05	1 235.92
Charges exceptionnelles	10	400.00	123 104.47
Bénéfice de l'exercice		74 504.81	102 137.00
Total des charges		2 045 445.16	2 053 165.13

Compte de pertes et Profits pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008
(Exprimé en Euros)

PRODUITS	Note(s)	2008	2007
		EUR	EUR
Montant net du chiffre d'affaires		715 890.22	763 768.39
Cotisations, dons, legs, subsides		338 967.64	361 451.39
Subventions d'exploitation		964 064.50	743 273.88
Autres produits d'exploitation		1 979.01	3 435.93
Produits financiers		24 543.76	29 735.55
Produits exceptionnels	10	0.03	151 499.99
Total des produits		2 045 445.16	2 053 165.13

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 1. Généralités. La "Fondation Hëllef fir d'Natur" (ci après "la Fondation") a été constituée le 14 décembre 1982 conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif.

Le siège social est établi à L-1899 Kockelscheuer, Kräizhaff (Luxembourg).

L'exercice social commence le 1 er janvier pour se clôturer le 31 décembre.

La Fondation a pour objet:

- L'achat, l'affermage, la création, l'entretien et l'aménagement de réserves naturelles, d'habitats naturels ou de zones à protéger, publics ou privés,

- Les actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation,

- Les études scientifiques, la recherche, les publications, les travaux d'étude et d'engineering dans le domaine de la connaissance et de la conservation de la nature,

- La sauvegarde de la forêt,

- La collecte et la gestion de fonds en vue d'atteindre les objectifs précités,

- L'appui d'initiatives de développement.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les comptes annuels de la Fondation ont été établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

2.1 Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en Euros. Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient, et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants:

- Immeubles	5%
- Autres immobilisations	20- 33%

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

2.3 Immobilisations financières

Les parts dans les participations sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires et de la valeur de réalisation. Les créances reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est enregistrée lorsque la valeur de réalisation des titres et des créances est inférieure au coût d'acquisition.

2.4 Valeurs Mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est inférieur au prix du marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.6 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs figurent pour leur valeur nominale.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 3. Immobilisations corporelles. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	Terrains	Constructions	Total
	EUR	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	4 186 757.39	485 435.01	4 672 192.40
Acquisitions	204 792.43	-	204 792. 43
Cessions	-	-	-
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	4 391 549.82	485 435.01	4 876 984.83
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	-	183 671.36	183 671.36
Corrections de valeur de l'exercice	-	27 963.64	27 963.64
Corrections de valeurs exceptionnelles	-	-	-
	------	-------	------
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	-	211 635.00	211 635.00
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 391 549.82	273 800.01	4 665 349.83

Note 4. Immobilisations financières. Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit:

	2008	2007
	EUR	EUR
Parts dans des entreprises liées	12 500.00	12 500.00
Prêts	12 394.68	33 863.63
Total immobilisations financières	24 894.68	46 363.63

Parts dans les entreprises liées:

- Il s'agit d'une participation dans Naturservice S.à r.l., filiale détenue à 100% par la Fondation Hëllef fir d'Natur S.à r.l..

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 5. Financements à recevoir. Les financements à recevoir au 31 décembre 2008 se composent comme suit:

	2008
	EUR
- Ministère de l'Environnement	193 672.00
- Ministère de l'Intérieur	17 214.95
- Union Européenne - Projet LIFE	140 922.52
- Autres	3 325.38
	355 134.85

Note 6. Legs et Donations. L'augmentation de 121 337.43 EUR est liée à la décision d'affecter une partie du résultat 2007 vers l'acquisition de terrain en 2008.

Note 7. Résultats reportés.

	2008
	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	800 947.62
Résultat de l'exercice précédent	102 137.00
Montant affecté à l'acquisition de terrain en 2008	(121 337.43)
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	781 747.19

Note 8. Autres dettes. Les autres dettes sont composées de dettes inférieures à 1 an.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2008

Note 9. Frais de personnel. Le nombre de personnes employées à la fin 2008 est de 21 (2007: 20).

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Note 10. Charges et Produits exceptionnels. Dans les comptes de 2007, un ajustement avait été comptabilisé pour certains immeubles ainsi que des subventions y relatives n'ayant pas été amortis historiquement, et ce, afin de refléter l'usure économique de ces immeubles. Les produits et charges relatifs à cette opération avaient été comptabilisés dans les comptes exceptionnels.

Note 11. Engagements. La Fondation s'est portée garante ensemble avec une autre Fondation pour trois prêts contractés par l'Association Haus vun der Natur A.s.b.l. auprès d'une institution bancaire luxembourgeoise pour un montant global, au 31 décembre 2008, de EUR 125 711, 84.

Budget prévisionnel 2009

Charges	Euro	Produits	Euro
Charges de matières premières et consommables . . .	110 000,00	Dons, Legs, subsides	340 000,00
Frais de personnel	1 100 000,00	Chiffre d'affaires	750 000,00
Autres charges externes	800 000,00	Subventions d'exploitation . . .	936 000,00
Bénéfice prévisionnel	31 000,00	Produits financiers	15 000,00
	2 041 000,00		2 041 000,00

Frantz Charles MULLER / Frank ERASMY
Président / Trésorier

Référence de publication: 2009112269/218.

(090134923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l.
La gérance
Signatures

Référence de publication: 2009112365/13.

(090135466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

—

Extrait des décisions prises par les associées en date du 11 août 2009

La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S Luxembourg B 67895, avec siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été reconduite comme réviseur externe chargée de l'audit des comptes annuels 2009.

Luxembourg, le 20 AOUT 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009111916/15.

(090134154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck